

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 93.033

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

17 Mars 1993

DATE D'AFFICHAGE

17 Mars 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO et BARRIERE

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

OBJET : APPROBATION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

VOTE : ABSTENTIONS = 6
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 1993 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN, approuvé par le Comité Directeur le 18 Décembre 1992.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'Exposé du Rapporteur,
- VU le projet de Budget Primitif de l'Office Municipal du Tourisme, approuvé par le Comité Directeur le 18 Décembre 1992,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 1993 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN s'élevant à :

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses.....	600 000 F
. Recettes.....	600 000 F

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Dépenses.....	8 290 000 F
. Recettes.....	8 290 000 F
	=====

Soit au Total un Budget de 8 890 000 F

- Le Budget Primitif 1993 est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 1er Avril 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

H. LE GUEUT